Transmis en Préfecture et mis en ligne le 29/01/2026

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260120-BC_2026_09-DE

LEFF ARMOR COMMUNAUTE
Moulin de Blanchardeau - route de Blanchardeau
22290 LANVOLLON

DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 20 JANVIER 2026

Séance du 20 janvier de l'an 2026, les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués le 14 janvier 2026, se sont réunis sous la présidence de Jean-Michel Geffroy, président de Leff Armor communauté.

Etaient présents :

Conseiller communautaire	présent	Abs. excusé	Abs.	Pouvoir à
BOISSIÈRE Olivier	X			
BRIGANT Patrick	X			
COMPAIN Xavier		X		
CORSON Laurence		X		
COSSE Nathalie	X			
GEFFROY Jean-Michel	X			
GEFFROY Sandrine		X		
GUÉGAN Jean-Luc	X			
GUILLAUME André	X			
HEDER Jean-Paul	X			
HERVIOU Alain			X	
HEUZÉ Joël		X		
JOURDEN Jean	X			
LE BIHAN Gilbert	X			
LE FAUCHEUR Laurent	X			
LE GONIDEC Thierry		X		
LE GOUX Jean-Pierre	X			
LE GOUX Philippe	X			
LE HEGARAT Nadia	X			
LE MÉHAUTÉ Philippe		X		
LE SAINT Florence	X			
LE TURLUER Frédéric	X			
LE VAILLANT Jean-Paul	X			
LE VERRE Jean-Baptiste	X			
LIENNEL Yves	X			
MANAC'H Denis	X			
MEURO Jérémy		X		
NICOLAS Cyril	X			
PRIGENT Dominique		X		
SAPIN Alain	X			
SEHAN Alain	X			
THOMAS Philippe	X			

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 022-200069086-20260120-BC_2026_09-DE

En exercice : 32 **Présents** : 23 **Votants** : 23 **dont pouvoirs :** 0

Le quorum étant atteint, le Bureau communautaire peut délibérer.

Etaient également présents les membres suivants (sans voix délibérative) : M. MARTIN Patrick. M. OLLIVIER-HENRY Alain. M. MAHE Michel.

BC_2026_09 : Développement économique : Cession du Ty Kaouët à Le Faouët (22290)

Leff Armor communauté est propriétaire d'un bien situé au Faouët (22290), dénommé "Ty Kaouët", actuellement exploité en crédit-bail. Le bien est situé sur les parcelles A 554, A 555, A 791. Leff Armor communauté souhaite vendre le bien.

Le crédit-bail en vigueur mentionne que : "Le bailleur (Leff Armor Communauté) s'est engagé à vendre au preneur à la date d'expiration du bail moyennant le prix de 104 326€ HT. Le preneur aura également la possibilité de lever par anticipation la promesse de vente au bout de huit années pleines et entières. La totalité des loyers devant être réglés." Le crédit-bail initial ayant été conclu le 1er mai 2012, les huit années pleines et entières sont écoulées.

Madame ROUXEL, actuelle exploitante du crédit-bail s'étant désistée, Leff Armor communauté propose de vendre le bien à Monsieur FAY conformément au crédit-bail : "La communauté de communes LEFF ARMOR COMMUNAUTE s'engage à vendre, prioritairement, dans un premier temps, à Madame ROUXEL ou toute personne physique ou morale s'y substituant, ou, dans un second temps, à Monsieur Stéphane FAY, demeurant à MORIEUX (22400), 4 bis, route de la Chapelle Saint Maurice, né à PARIS (75017) le 16 mai 1959."

Le crédit-bail précise que : "le prix de la promesse de vente sera fixé à 104 326 euros (hors TVA si soumis à TVA) sous déduction des loyers déjà versés au moment de la levée de l'option."
Il a été convenu d'arrêter le prix du bien au 31 décembre 2025, soit un montant de 53 486 € HT. Le tableau de calcul du prix de vente est joint en annexe.

Vu la délibération 2020-244 du 3 novembre 2020 relative aux délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Bureau,

Vu l'avis du Service des Domaines tel que ci-joint,

Vu la renonciation formelle de Madame ROUXEL en date du 23/12/2025 ci-jointe,

Entendu le rapport de monsieur le Vice-président,

Le Bureau Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE de vendre à monsieur Stéphane FAY, ou toute personne physique ou morale s'y substituant, le bien situé sur les parcelles A 554, A 555, A 791 à Le Faouët (22290) et dénommé "Ty Kaouët" au prix de 53 486€ HT,

PRECISE que tous les frais afférents à cette affaire (géomètre, notaire, etc.) seront supportés par l'acquéreur,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à désigner l'office notarial de son choix,

AUTORISE monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents afférents à cette affaire.

Le Président,
Jean-Michel Geffroy

La secrétaire de séance
Nathalie Cosse